

**Avis des sociétés**

**Projet de Résolutions AGO**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT », publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 17 Juin 2026.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au journal du registre national des entreprises bulletin n° .... en date du ....., et au JORT N° .... du .....

De ce fait, elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation.

Elle constate que le nombre d'actions présentes ou représentées est de .....actions et que le quorum est de ..... % et peut donc valablement délibérer.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Après lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers individuels de l'exercice 2025 et les états financiers consolidés de l'exercice 2025, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du conseil d'administration, les états financiers individuels et les états financiers consolidés, au 31 décembre 2025, faisant ressortir pour l'exercice 2025 :

- Au niveau de la SNMVT individuel : un total bilan de 341.552.059 dinars et un résultat net après impôt de 10.361.362,352 dinars,
- Au niveau SNMVT consolidé : un total bilan de 418.564.791 dinars et un résultat net consolidé après impôt part du groupe de 14.037.927 dinars.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2025.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2025 qui s'élève à 10.361.362,352 dinars comme suit :

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>10.361.362,352</b>
Résultats reportés	3.641.285,772
<b>Premier reliquat</b>	<b>14.002.648,124</b>
- Réserve légale	489.426,518
<b>Résultat distribuable</b>	<b>13.513.221,606</b>
- Réserve pour Fonds social	50.000,000
- Dividendes à distribuer	5.069.147,200
<b>Report à Nouveau</b>	<b>8.394.074,406</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende en numéraire de 0,200 dinars par action, au titre de l'exercice 2025.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du .....

**Cette résolution mise au vote est adoptée à la .....**

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établis conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2025 telles qu'elles lui ont été présentées.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de cent quatorze mille dinars bruts (114.000 DT) au titre de jetons de présence pour les administrateurs.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de quarante mille dinars bruts (40.000 DT) au titre de rémunération pour les membres du comité permanent d'audit.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre les membres du comité permanent d'audit.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Nabil CHETTAOUI de ses fonctions d'administrateur ainsi que celle de Président du Conseil d'Administration, à compter du 30 avril 2026, constate que cette démission n'appelle aucune réserve et donne tous pouvoirs au représentant légal de la société pour accomplir les formalités légales requises.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer ..... en tant qu'administrateur indépendant de la société pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

Cette désignation intervient à la suite des appels à candidatures lancés par la société.

Conformément au processus de sélection des candidats défini préalablement, un comité de dépouillement mis en place par le conseil d'administration a retenu la candidature de ..... pour le poste d'administrateur indépendant et l'a proposée au conseil d'administration qui a décidé de la soumettre pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire. Cette candidature a également recueilli l'avis favorable du Conseil du Marché Financier.

### **DIXIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute personne qu'il mandate, porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour effectuer toutes formalités requises par la réglementation en vigueur.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**